

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le quatre décembre s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, GERNAIS Benjamin, LABAYE Josette, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

Absents représentés : Pouvoir de CHEMINAL Joëlle à Pochat-Baron Pascal ; de PAGNOD Pascale à Pillet Isabelle

Absents excusés : DEVESA Marie ; GAVARD-PERRET Alexandre, VAUR Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Gérard MILESI est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 21
Représentés : 2
Votants : 23

Délibération n° D2024_098 – FINANCES

Attribution de subvention à des organismes de formation

La commune a été sollicitée pour l'attribution de subventions à des organismes de formation
Il est proposé l'attribution d'une subvention de 30 € par élève originaire de Viuz-en-Sallaz.

Organisme	Date de la demande	Projet	Nbre d'élèves de Viuz	Subv. Sollicitée
CFA MFR – Vulbens	25/10/2024	Aide à la scolarité	2	60 €
MFR Coublevie	12/11/2024	Aide à la scolarité	1	30 €
Aller plus Haut	26/11/2024	Aide à la scolarité	2	60 €

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** une subvention de 60 € au CFA-MFR de Vulbens
- **ATTRIBUE** une subvention de 30 € à la MFR de Coublevie
- **ATTRIBUE** une subvention de 60 € à Aller Plus Haut

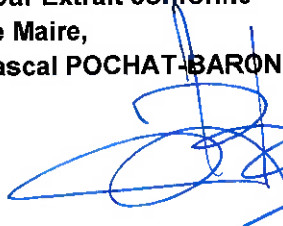

VOTE	POUR	23
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

**Le Maire,
Pascal Pochat-Baron**

**Le secrétaire de séance
Gérard MILESI**



Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 16/12/24

Publication en ligne le 17/12/24

**Le Maire,
Pascal Pochat-Baron**

